AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE VAR

MAG' VITI-OENO

Bulletin n°7 du 13 avril 2016

Région PACA — Le Département Var

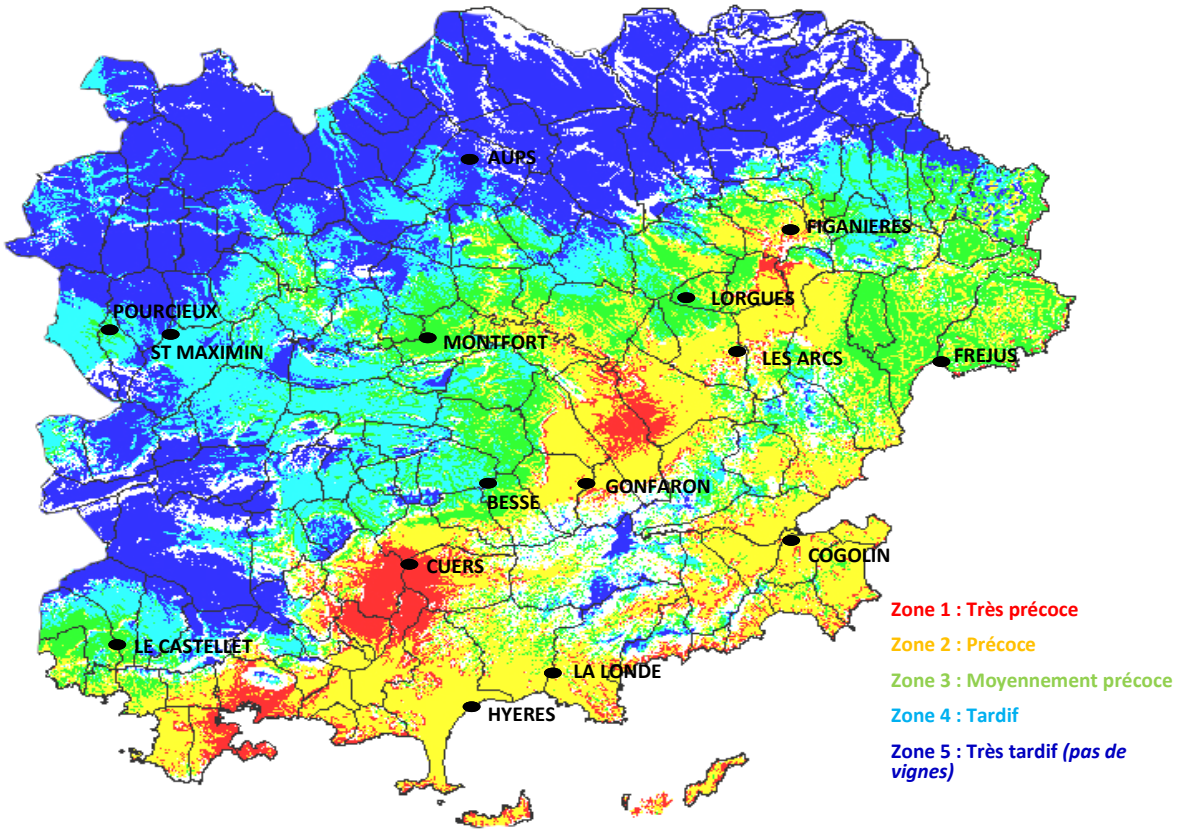

Phénologie (observations sur grenache)

Stade observé	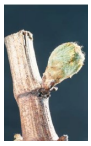 Pointe verte (C)	Bourgeon éclaté (D)	2-3 feuilles étalées (E)	3-4 feuilles étalées	4-5 feuilles étalées	5-6 feuilles étalées	6-7 feuilles étalées	7-8 feuilles étalées
ZONE 1		- avancé			majoritaire	majoritaire		+ avancé
ZONE 2		- avancé		majoritaire	majoritaire		+ avancé	
ZONE 3		majoritaire	majoritaire			+ avancé		
ZONE 4	majoritaire	majoritaire	+ avancé					

FLASH

EXCORIOSE

Stade passé dans la majorité des parcelles des zones 1 et 2.

MILDIOU

Foyers primaires à rechercher à partir du 20 avril ponctuellement . Absence de pluies contaminatrices récentes.

METEO

Accédez aux données météo détaillées sur le site du CIRAME.

Préconisations rédigées à partir du BSV n°5 du 12 avril 2016 consultable en cliquant sur le lien ci-après : ***Accéder au Bulletin de Santé du Végétal***

Réalisation du bulletin par la Chambre d'Agriculture du Var - Pôle Entreprises / Services Viticulture et Environnement
Equipe de rédaction : Marine Balue, Clémence Boutfol, Mathieu Combier, Eléonore Guinot, Garance Marcantoni
Avec la participation des techniciens viticoles départementaux.

La Chambre d'agriculture du Var est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Pluviométrie

Quelques **épisodes pluvieux** ce week-end sur le département. Les cumuls de pluie sont faibles et ne sont pas préoccupants pour d'éventuelles attaques de mildiou.

Excoriose (cf. Guide des vignobles 2015 p 14-15)+ fiche ici

Description de la maladie

Symptômes : base des sarments avec des **nécroses brunâtres allongées (excoriations)** avec parfois des crevasses.

Période de sensibilité : stade D (éclatement des bourgeons) à stade E (2-3 feuilles étalées).

Observations

Fréquences de symptômes proches de 2015 :

- **85%** de parcelles sous le seuil d'intervention de 10% (86% en 2015)
- **31%** exemptes de symptômes (44% en 2015).

Fréquence des symptômes d'excoriose sur le réseau (48 parcelles observées)

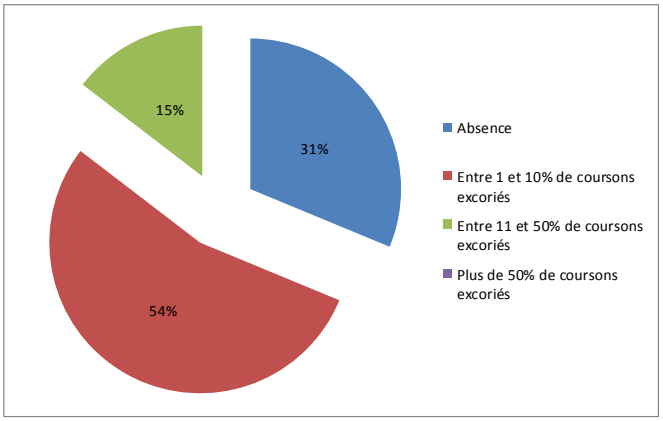

Risque

- **nul** dans les parcelles sans symptômes.
- **en baisse** sur les parcelles des secteurs 1 et 2 où stade E dépassé.
- **fort** en cas de pluie, sur les parcelles de *cépages sensibles* (type grenache) où *stade D* atteint et *présence de symptômes.*

Préconisations

1. Contrôle des symptômes sur 50 coursons par parcelle.
2. Intervention **seulement si + de 10% de coursons touchés**.

Stratégie à 1 ou 2 traitements, à positionner avant une pluie, aux stades indiqués :

Stratégie à 2 traitements :

- 1er traitement quand 50% des bourgeons au stade D
- 2ème traitement quand 50% des bourgeons au stade E

Privilégier produits de contact à base de mancozèbe, manèbe, métirame, folpel ou soufre mouillable .

Exemple de produits (liste non exhaustive) :

Substance active	Spécialités commerciales	Dose en kg ou l/hl de bouillie
Soufre mouillable	Thiovit Jet Microbille, Microthiol SP Disperss	1,25

Stratégie à 1 traitement :

- Traitement quand 40% des bourgeons au stade D

Spécialité à base de fosétyl-Al.

Exemple de produits (liste non exhaustive) :

Substance active	Spécialités commerciales	Dose en kg/hl de bouillie
fosétyl-Al+métirame	Sillage, Slogan flash	0,3

En viticulture bio, seule la stratégie à 2 traitements est possible, avec 1,25 kg/hl de soufre mouillable.

Pas de mesure alternative aux traitements.

Vers de la grappe (cf. Guide des vignobles 2015 p 23)

Observations

- Poursuite des vols sur tous les secteurs.

Risque

Nul actuellement.

Préconisations

Aucune intervention à prévoir pour l'instant, compte tenu des faibles niveau de pression en 3e génération en 2015.

Préconisations rédigées à partir du BSV n°5 du 12 avril 2016 consultable en cliquant sur le lien ci-après : ***Accéder au Bulletin de Santé du Végétal***
Réalisation du bulletin par la Chambre d'Agriculture du Var - Pôle Entreprises / Services Viticulture et Environnement
Equipe de rédaction : Marine Balue, Clémence Boutfol, Mathieu Combier, Eléonore Guinot, Garance Marcantoni
Avec la participation des techniciens viticoles départementaux.
La Chambre d'agriculture du Var est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Oïdium (cf. Guide des vignobles 2015 p 21) et fiche ici.

Description de la maladie

Développement en continu du champignon pendant la période végétative de la vigne, en présence d'humidité.

Symptômes :

• Apparition de **feuilles recroquevillées** dits **« drapeaux »** sur certains cépages (ex: Carignan) au printemps.

• 1ères taches sur feuilles sur les autres cépages, souvent difficiles à détecter et observables un peu plus tard en saison.

Observations

• **Pas de symptômes** observés sur les parcelles du réseau, mais **quelques drapeaux** notés sur carignan hors réseau, sur secteurs habituels.

• Des parcelles sensibles (cépages à drapeaux, fort antécédent oïdium) ont atteint le stade d'intervention en secteur 1 voire 2.

Risque

• **nul** dans l'ensemble.

• **moyen à fort sur parcelles sensibles** (présentant habituellement des drapeaux, ou bien avec fortes attaques d'oïdium les années précédentes) en zone 1, voire 2.

Préconisations

• **Cas général : pas d'intervention** à prévoir.

• **Carignan, chardonnay à drapeaux**: prévoir un traitement au stade 4-5 feuilles étalées.

• **Parcelles à fort antécédent oïdium** : prévoir un traitement au stade 5-6 feuilles étalées.

Privilégiez une spécialité curative à base d'un IDM ou spiroxamine (en cas de problème de Black Rot notamment). Ex : Impala (fenbuconazole) 0,25 l/ha, Prosper (spiroxamine) à 0,6 l/ha.

Attention : la famille des IDM est concernée par les **phénomènes de résistance**. Il est conseillé de limiter le nombre d'applications à 2 non consécutives en utilisant des substances différentes. Voir note technique jointe.

En viticulture biologique : même stratégie, avec du soufre mouillable (voir tableau excoriose)

Pas d'alternative au traitement

Mildiou (cf. Guide des vignobles 2015 p 16) et fiche ici.

Description de la maladie

Pour que les œufs provoquent les premières contaminations (**foyers primaires**), il faut réunir ces 3 conditions :

- Présence de végétation suffisante (dès stade pointe verte, semis de pépins compris)
- Présence de flaques
- Températures moyennes supérieures à 10°C

Symptômes :

• 10 à 20 jours après les contaminations, les foyers primaires apparaissent, sur les organes verts proches du sol en général. Ce sont des **taches jaunes** (taches d'huile), souvent en bordure de limbe, sur la face supérieure de la feuille, avec sporulation blanche sur la face inférieure en présence d'humidité (voir photos ci-contre)

Observations

• **Trop tôt pour observer des symptômes.**

• **Pluies du 1er au 3 avril** souvent inférieures à 5 mm. Ponctuellement, des pluies plus importantes, en présence de végétation réceptive (secteurs 1, voire 2). Des faibles contaminations ont pu avoir lieu sur les parcelles concernées.

Risque

Les valeurs des EPI sont en baisse sur tous les secteurs..

• **Risque nul** dans l'ensemble.

• **Risque faible** sur secteurs précoces, où végétation réceptive et pluies conséquentes entre le 1er et le 3 avril

Développement de la maladie fortement dépendant des conditions printanières.

Préconisations

• Cas général : **pas d'intervention** à prévoir.

• Secteurs précoces, où végétation réceptive et pluies conséquentes entre le 1er et le 3 avril : **foyers primaires à rechercher à partir du 20 avril**.

Dans le cas où vous détecteriez un **foyer primaire de mildiou** sur une de vos parcelles, merci de contacter le service viticole de la Chambre d'Agriculture.

Contact : Marine Balue
04 94 99 74 04 / 06 14 52 08 60

Préconisations rédigées à partir du BSV n°5 du 12 avril 2016 consultable en cliquant sur le lien ci-après : ***Accéder au Bulletin de Santé du Végétal***
Réalisation du bulletin par la Chambre d'Agriculture du Var - Pôle Entreprises / Services Viticulture et Environnement
Equipe de rédaction : Marine Balue, Clémence Boutfol, Mathieu Combier, Eléonore Guinot, Garance Marcantoni
Avec la participation des techniciens viticoles départementaux.

La Chambre d'agriculture du Var est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Black Rot (cf. Guide des vignobles 2015 p 35)

Biologie de la maladie (voir BSV n°4 du 5 avril 2016)

Le champignon hiberne sous forme de **périthèces sur les organes touchés** l'année précédente.

Au printemps, ces périthèces libèrent des spores suite à des pluies.

1ères contaminations possibles au **stade 2-3 feuilles** étalées, en cas de pluie supérieures à 3mm, d'humectation prolongée et de températures supérieures à 9°C.

Symptômes

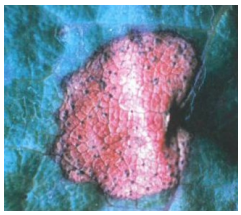

Des taches peuvent apparaître sur les feuilles une vingtaine de jours après la contamination. Ce sont des **taches brunes** café au lait (brun desséché), plus ou moins régulières et d'environ 5 mm de diamètre (voir photo ci-contre).

Observations

- Maladie **quasi absente** de notre réseau varois en 2015.
- Symptômes et dégâts signalés très ponctuellement dans le Var en 2015.
- Dégâts parfois sévères sur le reste de la région en 2015, voire 2014 (dont Bouches-du-Rhône)

Risque

- **Nul** dans l'ensemble (en l'absence d'inoculum fort en 2015)

Préconisations

- **Aucune intervention** n'est à prévoir dans les parcelles où la maladie était absente en 2015.
- En cas de doute sur parcelles avec symptômes, se rapprocher du conseiller viticole de terrain.

Liste des spécialités commerciales plus complète dans le Guide des Vignobles 2015, p138 à153.

Plaquette « Optimisation de la pulvérisation » en pièce jointe.

Pulvérisation en début de végétation

(cf. Guide des vignobles 2015 p15)

L'usage de panneaux récupérateurs et/ou d'un appareil à jet projeté est adapté aux traitements de début de saison, pour éviter les dérives .

• Appareil **à jet projeté** (sans turbine) :

- employer les **spécialités commerciales à la dose/hl** :

Dose par ha / 10 x nombre d'hl de cuve pulvé

- pulvériser à la limite du point de ruissellement (de 200 à 300 l/ha) suivant le volume de végétation.

•Pulvérisateur à **jet porté ou pneumatique** :

- fermer l'alimentation des buses ou des sorties qui ne sont pas dirigées vers la végétation

- prendre la dose/hectare dans le volume d'eau habituel pour vos traitements de pleine saison; ceci vous permettra de traiter une surface supérieure et d'économiser jusqu'à 50% de spécialité commerciale.

Journée technique

Dans le cadre du contrat de rivière Caramy/Issole 2015-2019, la Chambre d'Agriculture vous convie à une matinée de démonstration d'outils de **désherbage mécanique de la vigne.**

Le jeudi 28 avril de 9h à 12h
Au Domaine Gavoty à Cabasse

Au programme :

- Démonstration d'outils rotatifs et de lames bineuses
- Echanges entre viticulteurs sur vos pratiques de désherbage mécanique
- Point sur le dispositif d'aide à l'investissement PCAE, « Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations », adapté à ce type de matériel

Contact :
Thomas VAUTRIN, Conseiller Eau-Environnement
Tél : 04 94 50 54 69

Vos contacts

Marine Balue
Conseillère viticole
Tél : 04 94 99 74 04

Clémence Boutfol
Conseillère viticole
Tél. : 04 94 99 74 15

Mathieu Combier
Conseiller viticole
Tél. : 04 94 99 74 01

Franck Fourment
Chef du Service Cultures pérennes
Tél : 04 94 99 74 11

Eléonore Guinot
Conseillère viticole
Tél. : 04 94 99 74 16

Garance Marcantoni
Conseillère viticole
Tél. : 04 94 12 32 91

Rémi Pécout
Conseiller Arboricole
Tél. : 04 94 99 74 07

Antenne de VIDAUBAN
Elisabeth Cardona - Assistante
70, Avenue du Président Wilson
83 550 VIDAUBAN
Tél. : 04 94 99 74 13
www.ca83.fr

Préconisations rédigées à partir du BSV n°5 du 12 avril 2016 consultable en cliquant sur le lien ci-après : ***Accéder au Bulletin de Santé du Végétal***
Réalisation du bulletin par la Chambre d'Agriculture du Var - Pôle Entreprises / Services Viticulture et Environnement
Equipe de rédaction : Marine Balue, Clémence Boutfol, Mathieu Combier, Eléonore Guinot, Garance Marcantoni
Avec la participation des techniciens viticoles départementaux.
La Chambre d'agriculture du Var est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.